

CPR-220401

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 1^{er} avril 2022

13 h 30

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Claudine Auger
Francis Bourgoïn
Yves Bourgeois
Olivier Clarisse
Janice Comeau, secrétaire d'assemblée

Pierrette Fortin
Monique Levesque
Gilles Roy, président
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

PERSONNE EXCUSÉE :

Lynne Castonguay et Pascale Rioux

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Au point 10. *Affaires nouvelles*, on souhaite discuter du tableau des documents soumis au Comité des programmes.

Il est aussi convenu de commencer la réunion avec le point 9 portant sur la création d'un baccalauréat en éducation primaire offert à temps partiel et à distance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**R : 01-CPR-220401**

Francis Bourgoïn, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01

unanime

ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-220311

Ce point est reporté à la prochaine réunion.

5. MODIFICATION AUX OBJECTIFS DU COURS BIOL2611 TRAVAUX PRATIQUES EN GÉNÉTIQUE (doc. 23/21-22)

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche (VRER) fait remarquer que le projet a été soumis par la Faculté des sciences et a été adopté par le Conseil de la Faculté des sciences, l'UARD en biologie et l'Assemblée départementale. Les modifications proposées sont mineures et touchent la description et les objectifs du cours BIOL2611 dans le but de mieux préparer les étudiantes et les étudiants aux travaux pratiques en laboratoire.

R : 02-CPR-220401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours BIOL2611 Travaux pratiques en génétique. »

Vote sur R02

unanime

ADOPTÉE

6. MODIFICATIONS DU B.A. (MAJEURE EN INFORMATION-COMMUNICATION) ET DES MINEURES EN JOURNALISME ET EN RELATIONS PUBLIQUES (doc. 24/21-22)

Le VRER explique que les modifications proposées à la majeure en information-communication et aux mineures en journalisme et en relations publiques tiennent compte des recommandations formulées dans le cadre de l'exercice de l'évaluation des programmes. Des composantes numériques ont été ajoutées et le volet éthique est plus présent.

Un membre du Comité fait remarquer que le libellé des préalables à certains cours qui font allusion à la note minimale de B en FRAN1600 porte à confusion. Dans certains cas, on indique « ICOM1300 et la note minimale B en FRAN1600 » et dans d'autres cas, on y voit « La note minimale B en FRAN1600 et (ICOM1200 ou ICOM1300) ». Cet énoncé devrait être uniforme.

6. **MODIFICATIONS DU B.A. (MAJEURE EN INFORMATION-COMMUNICATION) ET DES MINEURES EN JOURNALISME ET EN RELATIONS PUBLIQUES (doc. 24/21-22) (suite)**

Modification de cours

R : 07-CPR-220401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : ICOM1200 Journalisme écrit, ICOM1300 Intro. aux relations publiques, ICOM2100 Expression orale, ICOM2230 Médias et sociétés, ICOM2340 Communication persuasive, ICOM2900 Faits et vérification, ICOM3853 Actualité internationale, ICOM4601 Stage et ICOM4700 Séminaire. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours

R : 08-CPR-220401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : ICOM2000 Intro à la communication, ICOM2220 Journalisme en ligne, ICOM2320 Communication multimédia, ICOM2851 Actualité canadienne, ICOM3220 Communication de crise, ICOM3600 Communication promotionnelle, ICOM3771 Journalisme radio I et ICOM3772 Journalisme radio II. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

Banque de cours

R : 09-CPR-220401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la discipline ICOM. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

6. MODIFICATIONS DU B.A. (MAJEURE EN INFORMATION-COMMUNICATION) ET DES MINEURES EN JOURNALISME ET EN RELATIONS PUBLIQUES (doc. 24/21-22) (suite)

R : 10-CPR-220401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées à la banque de cours de la formation générale (OFG) »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des arts et des sciences sociales

7. MODIFICATIONS AU PROGRAMME DE MAÎTRISE ÈS SCIENCES (BIOLOGIE) (doc. 26/21-22)

Le VRER précise que les modifications proposées à la Maîtrise ès sciences (biologie) découlent également de l'exercice de l'évaluation des programmes et que ces modifications sont appuyées par la FESR.

Dans la documentation, on remarque qu'on ajoute les cours BIOL6113 *Séminaire de recherche* et BIOL6183 *Séminaire de lecture dirigée* dans la liste des cours obligatoires. Depuis plusieurs années, les étudiantes et les étudiants suivent déjà ces deux cours. Quatre cours de biochimie sont également ajoutés à la liste des cours à option.

Finalement, on constate l'ajout d'une lettre d'appui de la directrice ou du directeur de thèse comme exigence particulière du programme. À l'amiable, le Comité des programmes s'entend de modifier respectivement le terme *directrice* ou *directeur* de thèse par *superviseure* ou *superviseur* de thèse.

R : 11-CPR-220401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de maîtrise ès sciences (biologie). »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

R : 12-CPR-220401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Sous réserve de modifications mineures, que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux »

autres exigences particulières du programme de maîtrise ès sciences (biologie). »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Suivi : FESR

8. MODIFICATION AU COURS STAT3703 ANALYSE DES DONNÉES (doc. 27/21-22)

Le VRER précise que les changements proposés au cours STAT3703 *Analyse des données* font suite, encore une fois, à l'évaluation des programmes. Des modifications sont apportées à la méthode de prestation du cours, aux objectifs et à la description du cours. La composante enseignement laboratoire est supprimée comme mode de prestation.

Le Comité remarque l'absence d'une lettre de l'UARD en mathématiques et statistiques. L'importance de travailler en réseau est réitérée.

R : 13-CPR-220401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours STAT3703 Analyse des données. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

9. CRÉATION DU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE) (doc. 28/21-22)

Invitée : Marianne Cormier, doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation

Discussions préliminaires

Les membres du Comité des programmes discutent du dossier de création du Baccalauréat en éducation primaire avant que la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation prenne part à la rencontre.

Quelques éléments sont apportés :

- Il est très important que la prestation des cours de ce nouveau programme ne se limite pas aux professeures et professeurs du campus de Moncton. Dans une perspective réseau, il importe d'impliquer les professeures et professeurs des campus d'Edmundston et de Shippagan, et ce, selon leurs expertises. En plus, il faut donner priorité aux professeures et professeurs réguliers des trois campus par opposition aux chargés de cours.
- L'UARD en éducation ne semble pas avoir été très présente dans le processus d'élaboration du nouveau programme.

9. CRÉATION DU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE) (doc. 28/21-22) (suite)

- Selon certains, il y a un manque de collaboration entre la Faculté des sciences de l'éducation et les facultés partenaires. L'on souhaite que ce travail de collaboration s'améliore.
- Sachant que le programme est conçu pour des personnes qui sont présentement en salle de classe, la pertinence du stage d'exploration et de prise en charge est remise en question.
- Il y a une préoccupation par rapport au fait qu'il y a actuellement une cohorte d'étudiantes et d'étudiants qui sont inscrits depuis septembre au Baccalauréat en éducation (2 ans) qui a comme but de transférer au programme de Baccalauréat en éducation primaire, une fois celui-ci approuvé. Qu'arriverait-il à cette cohorte si le nouveau programme ne voyait pas le jour?
- La question de l'ajout des objectifs à de nombreux cours existants dans le cadre de ce projet de création est également soulignée. On reconnaît l'importance de bouger rapidement, mais on souhaiterait avoir plus de temps à réviser ces objectifs. La registraire précise que c'est à la demande du Registrariat que la Faculté a fait ces ajouts. Elle rappelle que c'est une exigence de la CESPМ.

Présentation de Mme Marianne Cormier

Mme Cormier présente d'abord un bref historique du projet de création du Baccalauréat en éducation primaire offert à temps partiel et à distance. Ce programme de post-baccalauréat ponctuel a été élaboré par la Faculté des sciences de l'éducation et la Formation continue à la demande du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) dans le but de pallier la pénurie du personnel enseignant dans les districts scolaires francophones. La demande initiale du MEDPE avait trait au programme existant de B. Éd. (2 ans). Toutefois, en juin 2021, le Ministère a identifié que le besoin d'un nouveau programme se situait plutôt au primaire.

La doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation rappelle les règlements pour la certification des maîtres. Entre autres, pour obtenir la majeure en éducation primaire, la réussite d'un cours dans les disciplines suivantes est exigée : français, mathématiques, sciences, sciences humaines, art, musique, santé, éducation physique. 60 crédits en éducation comprenant 15 semaines ou 15 crédits de stages sont aussi obligatoires.

Par ailleurs, le programme proposé d'une durée de trois ans et demi comprend 61 crédits de cours existants. Ces cours sont médiatisés et sont offerts après les heures de classe. Les étudiantes et étudiants suivent deux cours par session pour un total de six cours par année universitaire. En ce qui a trait aux stages, le premier de quatre semaines est offert à la fin de la 3^e année, alors que les étudiantes et les étudiants effectuent celui de quatre mois à la fin du programme.

La doyenne Cormier précise que l'admission au programme proposé se fait à l'UMCM, mais les inscriptions à temps partiel se font au niveau des trois campus. Le programme vise deux cohortes d'étudiantes et d'étudiants, dont l'une pour septembre 2021 et l'autre pour septembre 2022. Les cours mis à l'horaire par la Formation continue sont réservés

9. **CRÉATION DU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE) (doc. 28/21-22) (suite)**

spécifiquement pour les membres de ces deux cohortes. Pour être admis au programme, la postulante ou le postulant doit détenir un baccalauréat canadien comprenant des matières enseignées au Nouveau-Brunswick aux fins de la certification des maîtres, avoir un certificat d'enseignement provisoire 4, être à l'embauche d'un district scolaire francophone du Nouveau-Brunswick et avoir obtenu une moyenne minimale de 2,3 dans le premier baccalauréat. En plus, selon les besoins, des formations non créditées complémentaires de mise à niveau (cours autoportants) peuvent être exigées pour l'inscription à certains cours.

Avant d'approuver une 3^e cohorte, Mme Cormier souligne qu'il y aura obligatoirement une évaluation par l'UARD en éducation.

Une discussion s'ensuit. Par rapport à la possibilité de reconnaître automatiquement le 1^{er} stage, la doyenne indique que cette question a été débattue à l'UARD et au Conseil de la Faculté, mais le principe n'a pas été retenu. La composante « prise en charge » du 1^{er} stage est importante. Celle-ci permet une évaluation par une professeure ou un professeur associé qui peut identifier des besoins de redressements face à certaines situations qui se présentent en salle de classe.

Dans l'exercice de l'évaluation du programme qui aura lieu avant l'admission d'une 3^e cohorte, un membre souligne l'importance de faire participer les facultés partenaires. Par ailleurs, un membre du Comité se demande si la Faculté des sciences a été consultée sur la question des formations non créditées autoportantes. La doyenne affirme que, faute de temps, il était difficile de procéder à ce genre de consultations.

Par rapport aux objectifs ajoutés à de nombreux cours, Mme Cormier précise que ce ne sont pas de nouveaux objectifs. Dans la pratique, ils existaient déjà et avaient déjà été approuvés par l'UARD.

Concernant la préoccupation envers les ressources professorales affectées au projet, la doyenne de la Faculté des sciences de l'éducation affirme que les professeures et professeurs des trois campus pourront offrir des cours du nouveau programme selon leurs expertises.

Un membre questionne la cause de la pénurie actuelle dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick. Nos finissantes et finissants sont-ils prêts à confronter la réalité de leur profession? Mme Cormier reconnaît que la profession d'enseignante et d'enseignant est très exigeante. Elle admet aussi que les personnes inscrites au programme sont placées dans un contexte difficile. Elles doivent suivre des cours deux soirs par semaine, et ce, après leur journée de travail. Mme Cormier précise qu'il y a des fonds réservés pour les accompagner dans leur cheminement.

Suivant la question du Comité portant sur le mode d'enseignement, la doyenne Cormier précise que les cours sont ou seront médiatisés par des concepteurs pédagogiques. Les cours comprennent des éléments autoportants.

Finalement, le Comité souhaite comprendre pourquoi la proposition du projet n'a pas été acceptée à l'unanimité à la Faculté des sciences de l'éducation, deux membres ayant

9. CRÉATION DU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE) (doc. 28/21-22) (suite)

vote contre la proposition de création du programme. Mme Cormier indique que certaines personnes sont d'avis que le baccalauréat en éducation de cinq ans donne une formation plus complète. Il y a également un malaise avec le nombre de crédits compris dans le nouveau programme.

L'on remercie Mme Marianne Cormier pour son travail dans ce dossier et pour sa présence à la réunion.

Discussion en Comité suivant la présentation de la doyenne

Le nombre élevé d'objectifs pour les cours de deux crédits dérangent le Comité des programmes. Il importe de revoir ces objectifs. Le VRER rappelle que l'une des recommandations qui a été adoptée récemment lors de l'évaluation du B. A. – B. Éd. (primaire) va faire en sorte que cette problématique sera abordée. Le VRER faisait allusion à la recommandation suivante : « *Que la FSÉ améliore la flexibilité des parcours des étudiantes et étudiants en éliminant les cours de 1 crédit et de 2 crédits, en organisant les cours en blocs de 3 crédits sans dépasser le total de 168 crédits sur cinq ans, et en permettant plus de cours optionnels.* »

Malgré tous les éléments mentionnés, les membres du Comité des programmes voient la pertinence et l'urgence de la création du nouveau baccalauréat ponctuel en éducation primaire. La proposition suivante dûment appuyée est alors mise aux voix :

R : 14-CPR-220401

« Sous réserve que les trois conditions suivantes soient remplies :

- 1) Que le tableau des ressources humaines (Annexe F) compris dans le document de proposition de création du programme comprenne les professeures et professeurs des autres campus ayant les compétences d'offrir les cours au programme;
- 2) Qu'il y ait une ouverture dans la reconnaissance du stage d'exploration et de prise en charge (EDU5812) par l'entremise du processus de reconnaissance des acquis expérientiels étant entendu que les étudiantes et étudiants inscrits au programme agissent au quotidien en salle de classe comme enseignantes ou enseignants dans les écoles francophones du Nouveau-Brunswick;
- 3) Que les unités partenaires comprenant les facultés et les trois campus soient activement impliquées dans l'évaluation du nouveau programme qui aura lieu avant l'admission d'une 3^e cohorte;

Le Comité des programmes recommande au Comité conjoint de la planification la création d'un Baccalauréat en éducation primaire ponctuel, offert à distance et à temps partiel à deux cohortes déjà à l'emploi dans les districts scolaires francophones du Nouveau-Brunswick. »

Vote sur R14

unanime

ADOPTÉE

9. CRÉATION DU BACCALAURÉAT EN ÉDUCATION PRIMAIRE (À TEMPS PARTIEL ET À DISTANCE) (doc. 28/21-22) (suite)

R : 15-CPR-220401

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Si le nouveau programme de Baccalauréat en éducation primaire est adopté, que le Comité des programmes accepte les modifications proposées aux cours suivants : EDDP2502 Didactique de la musique, EDDP3582 Didactique du français I, EDDP3842 Did. des math. au primaire I, EDDP4232 Sciences humaines au primaire, EDDP4402 Didactique des arts visuels M8, EDDP4632 Sciences au primaire, EDUC1113 Psychopédagogie de l'enfant, EDUC2003 Le français en enseignement, EDUC2103 Apprentissage et enseignement, EDUC2303 Inclusion scolaire, EDUC3113 Gestion de l'éducation, EDUC3123 FPS et santé au primaire, EDUC3333 Motivation & gestion de classe, EDUC3533 Pédagogie du jeu, EDUC3912 Planification et évaluation I, EDUC4323 Educ. en milieu minoritaire, EDUC4393 Pédagogie inclusive M-8, EDUC5903 Fondements de l'éducation et EDUC5912 Stage d'intégration profes. »

Vote sur R15

unanime

ADOPTÉE

Suivi : Faculté des sciences de l'éducation

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Tableau des documents soumis au CPR

Depuis l'utilisation de DiliTrust pour les réunions du Comité des programmes, les points de suivis de l'ordre du jour pour lesquels il n'y a pas de nouveaux documents ont été supprimés, et ce, dans le but d'enlever de la lourdeur dans la présentation. Le Secrétariat général, ayant toujours une veille sur ces dossiers, a partagé aux membres un tableau indiquant le statut des documents qui ont été soumis au Comité des programmes. Pour 2021-2022, on peut constater la liste des dossiers qui n'auront pas à retourner à l'attention du CPR et lesquels sont en attente d'un suivi de la part de l'unité concernée. Pour les années précédentes, seulement les dossiers non-réglés sont énumérés.

Certains membres demandent que quelques correctifs soient apportés au tableau et suggèrent de le faire parvenir (dans le format Excel) aux divers décanats.

10.2 Remerciements :

Le VRER souligne la fin du mandat de Francis Bourgoïn et de Pascale Rioux au Comité des programmes. L'étudiante et l'étudiant sont chaleureusement remerciés pour leur contribution au Comité ainsi que leur engagement envers l'Université de Moncton. Le point de vue des étudiantes et des étudiants est très apprécié.

9. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière aura lieu le 3 juin 2022 à 9 h.

10. CLÔTURE

La séance est levée à 11 h 55.



Janice Comeau, secrétaire d'assemblée